

Veranstaltungen = Manifestations

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK =
Mensuration, photogrammétrie, génie rural**

Band (Jahr): **83 (1985)**

Heft 9: **Sonderheft zum Rücktritt und 70. Geburtstag von Prof. Dr. Dr. h. c.
H. H. Schmid**

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Veranstaltungen Manifestations

Das Institut für Angewandte Geodäsie (IfAG)
kündigt das Seminar

Euro-Carto IV

an, das vom 16.-18. Oktober 1985 in Frankfurt am Main, Richard-Strauss-Allee 11, abgehalten wird.

Das Seminar findet in Zusammenarbeit mit D.P. Bickmore Ass. statt und wird von der Internationalen Kartographischen Vereinigung unterstützt.

Themenkreise des Seminars:

- Probleme der massenweisen Digitalisierung, z.B. kartographische Mustererkennung und Desymbolisierung
- Probleme der effektiven z.B. hybriden Verarbeitung digitaler kartographischer Daten
- Probleme kartographischer Datenbanken; Fortführung, Verfügbarkeit, Integration räumlicher Daten
- Strassendatenbanken
- Generalisierung
- Nicht-technische Randprobleme bei der Anwendung digitaler Techniken wie Wirtschaftlichkeit, Aus- und Fortbildung, Vergütung, Infrastruktur und verwandte Gebiete.

Anmeldung: Direkt an IfAG

Micro-informatique dans le terrain

Le club informatique des géomètres organise sa première conférence d'automne le mercredi 23 octobre 1985 dès 14.00 heures à l'Aula de l'EPFL, av. de Cour à Lausanne. Les thèmes développés lors de cette conférence seront orientés sur l'utilisation de la micro-informatique dans le terrain.

Programme du jour:

14.00 Salutations de M. Jean-Luc Horisberger, Président

14.15

Exposé de l'EPFL-IGM

- saisie de mesures géodésiques, manuelle ou automatique
- Saisie de données fournies par des appareils de mesures (inclinomètre, thermomètres, etc.)

Exposé de la maison Kern & Cie

- transfert de données entre micro-ordinateur de terrain et ordinateur de bureau
- utilisation de micro-ordinateur pour calculs géodésiques

Exposé de M. Olivier Renaud, ingénieur géomètre

- saisie de mesures manuelle et transfert de données entre SHARP PC 1500A et ordinateur HAWK
- calculs géodésiques et gestions de fichiers

Exposé de l'EPFL - IGR et Bernoux + Cherbuin

- saisie et traitement de données de mesures hydro-météorologique

17.00 Exposition et démonstration des différents systèmes

18.00 Fin de la conférence

Finance d'entrée

Membres du CIG: entrée libre
Non-membres du CIG: Frs. 20.-

Parquage

Nous vous prions d'utiliser le parking de Bellerive situé au bas de l'EPFL.

Mitteilungen Nouvelles

Club Informatique des Géomètres

L'installation des premiers systèmes dans les bureaux a montré la nécessité de créer un soutien permanent des utilisateurs, tant pour leur formation que pour leur information. Ainsi est née l'idée de fonder un club d'utilisateurs ouvert à toute personne intéressée, sans distinction de formation préalable.

L'Assemblée générale constitutive du club a eu lieu le 20 mars 1985 à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne. Une cinquantaine de personnes, présentes à cette assemblée, approuvèrent les statuts du nouveau club.

La tâche première du club informatique des géomètres est de diffuser une information régulière, de portée générale, à tous les membres. Il offrira de plus, à tous ceux qui le désirent, la possibilité d'échanger les expériences et les idées, d'exprimer des besoins en logiciel, de constituer petit à petit une documentation détaillée et bien orientée.

Statuts

1. Buts

Sous la dénomination «CIG - Club informatique des géomètres», il existe une association au sens des art. 60 et ss du Code civil suisse.

Les buts de cette association sont:

- l'édition et la diffusion d'une documentation à ses membres sur les matériels et les logiciels,
- l'organisation de réunions des membres en vue d'échange d'expériences,
- l'encouragement de la création de groupes régionaux de membres,
- l'organisation de la formation continue de ses membres,
- la collecte d'informations par le suivi de la littérature et des publications de toute nature,
- le recensement des besoins de ses membres en matière de logiciel et, le cas échéant, la recherche de logiciels sur le marché,
- la fourniture de toutes prestations de conseil à ses membres en matière d'acquisition, d'installation et d'exploitation de systèmes informatiques.

2. Membres

Peut être membre individuel toute personne ayant un lien avec la profession d'ingénieur géomètre et du génie rural.

Peut être membre collectif toute entreprise privée, service public, institut, école ou autre institution ayant un lien avec la profession d'ingénieur géomètre et du génie rural. Le membre collectif délègue un représentant ou plus, mais a droit à une voix au sein de l'assemblée générale.

La demande d'admission est présentée au comité qui décide. La démission est présentée au comité pour la fin d'une année. L'exclusion est prononcée par le comité en cas de non respect des statuts et de non paiement des cotisations. Les décisions du comité peuvent faire l'objet d'un recours auprès de l'assemblée générale qui décide en dernier ressort.

3. Organes

Les organes de l'association sont l'assemblée générale, le comité, les contrôleurs des comptes, le gérant.

4. Assemblée générale

L'Assemblée générale réunit tous les membres. Elle est convoquée par le comité une fois l'an. Elle est l'organe suprême du club, et a notamment les attributions suivantes:

- élection du comité, du président et des contrôleurs des comptes
- approbation des comptes et du budget, fixation des cotisations,
- décharge du comité et du gérant,
- la révision des statuts,
- la dissolution du club.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. Les votes ont lieu en principe à main levée. L'Assemblée générale est convoquée si un cinquième des membres au moins en fait la demande.

5. Comité

Le comité, élu pour une année et rééligible, est représentatif des milieux de la profession d'ingénieur géomètre et du génie rural. Ses tâches sont notamment:

- la préparation et la convocation de l'assemblée générale,
- les décisions concernant l'admission, la démission, la radiation et l'exclusion de membres,
- la nomination et la surveillance du gérant,
- la représentation du club vis-à-vis des tiers,
- les relations avec la commission d'études techniques de la SVIGGR.

6. Gérant

Le gérant est nommé par le comité. Il peut être choisi en dehors des membres. Il assiste aux séances du comité et de l'assemblée générale. Ses tâches sont notamment:

- la tenue du secrétariat du club: liste des membres, comptabilité, correspondance, procès-verbaux,
- l'édition et la diffusion de la documentation,
- l'organisation de cours et séminaires et autres réunions des membres,
- le contact avec les groupes régionaux de membres.

La fourniture de prestations de conseil sera facturée directement aux membres qui en auront fait la demande.

7. Finances

Le club tient un compte d'exploitation et de fortune. Les dépenses du club sont couvertes par les cotisations des membres et par des contributions extraordinaires éventuelles.

Le montant des cotisations est fixé par l'assemblée générale.

8. Dissolution

L'Assemblée générale peut décider la dissolution du club à la majorité qualifiée des deux tiers des membres présents. La décision a lieu au vote par bulletin secret.

Adoptés lors de l'assemblée générale du 20 mars 1985.

Comité 1985

Président:

M. Jean-Luc Horisberger/CET

Vice-Président:

M. Jean-Robert Schneider/EINEV

Membres:

M. André Bercher/DC Vaud

M. Paul Meylan/EPFL-IGR

M. Alain Delacrétaz/UTS

M. Sandro Rossi/ASTG

Gérant du club:

M. Pierre Dorthe

La permanence du club est assurée le mardi et jeudi de 08.00 à 10.00 heures au no de téléphone 021/60 37 37.

Adresse: CIG - Club Informatique des Géomètres, Case postale 56, 1800 Montreux 2